



- **Dossier périscolaire** : vous avez en votre possession le dossier de votre enfant pour l'inscription ou la réinscription aux services périscolaires (accueils matin, soir, mercredi et cantine) 2021/2022.

Pour que l'inscription soit valide, le dossier devra être complet, n'oubliez pas les pièces demandées :

- **Attestation de quotient familial CAF/CAF Maritime/MSA**
 - **Photographie d'identité de l'enfant**
 - **Mandat de prélèvement SEPA rempli (si déjà prélevé l'année dernière)**
 - **RIB (en cas de paiement par prélèvement automatique)**
 - **Photocopie des pages des vaccins à jour du carnet de santé (pour les PS et CE1)**
- **Portail famille** : Afin de faciliter vos démarches administratives, le service « portail famille » vous permet d'accéder à notre logiciel depuis votre connexion internet afin notamment d'inscrire ou désinscrire votre enfant, de modifier ou de compléter le dossier du foyer (famille et enfant), de consulter les règlements et tarifs ainsi que vos factures des services périscolaires, etc.
Nouveauté rentrée 2021 : possibilité de payer directement en ligne
(les modalités vous seront communiquées ultérieurement)
L'accès à ce portail est individualisé avec un code d'accès personnel, sécurisé, envoyé par mail. À noter : cela ne change pas les conditions et les règles de fonctionnement des différents services.
 - **Accueil mercredi** : l'Accueil de Loisirs est labélisé « plan mercredi », il est ouvert tous les mercredis. L'accueil des enfants s'effectue dans la salle d'accueil périscolaire élémentaire.

Rappel des conditions d'accès :

- ❖ Avoir **plus de 6 ans** et être scolarisé-e à Saint Paul (GS à CM2)
- ❖ L'accueil se fait de 7h30 – 18h30 **SANS** restauration scolaire (Prévoir pique-nique froid)
- ❖ Possibilité d'inscription à la demi-journée, à la journée, à la période, à l'année
- ❖ La limite est de 40 enfants maximum (limitation de places aux premiers inscrits)

Pour plus d'informations voir sur notre site internet → Services pratiques/le périscolaire/accueil mercredi

- **Accueil matin et soir** : Une carte nominative se trouvant en salle d'accueil sera à badger sur la borne prévue à cet effet le matin en arrivant et/ou le soir en repartant. Afin d'éviter toutes erreurs de facturation, seuls les parents sont habilités à badger. Par ailleurs, pour un meilleur fonctionnement des accueils, ainsi que pour respecter le travail des agents de ménage, les parents de fratrie (enfants en élémentaire et en maternelle) doivent impérativement **recupérer d'abord leurs enfants en accueil maternelle** puis en élémentaire.

Étude surveillée : Le service d'études surveillées a lieu 3 fois par semaine : les lundis, mardis et jeudis (possible modification des jours en fonction de la disponibilité du personnel encadrant). Cependant, il est possible d'inscrire son enfant *uniquement une fois par semaine* afin que ce service puisse bénéficier au plus grand nombre. Il bénéficie toujours aux élèves de CE2, CM1 et CM2 à compter de début octobre. Les modalités d'inscription vous seront communiquées à la rentrée.

- **Site internet** : Pour rappel le site internet de la mairie www.saint-paul-les-romans.fr est régulièrement mis à jour, vous pouvez ainsi trouver les règlements, les menus, les activités réalisées par vos enfants (photos), les bulletins d'inscriptions... ect. → Services pratiques/le périscolaire



Numéros utiles à conserver

- **DIRECTRICE ALSH** : Natacha Monod : 04.75.45.75.42 / 07.80.39.32.12
- **ACCUEILS matin et soir MATERNELLE** : Référente : Brigitte Savelli au 07.80.37.01.22 } **7h30 - 8h30**
- **ACCUEILS matin et soir ÉLÉMENTAIRE** : Référente : Valérie Lambert au 04.75.45.04.61 } **16h30 - 18h30**
- **ACCUEIL MERCREDI** : Référente : Natacha Monod au 07.80.39.32.12 } **7h30– 18h30**
- **RESTAURATION SCOLAIRE** : Référente : Léna Spagnolo au 04.75.45.04.62
- **ÉTUDE SURVEILLÉE** : Référente : Natacha Monod au 07.80.39.32.12

Les parents **doivent prévenir le jeudi avant 8h** pour les inscriptions et désinscriptions pour la semaine suivante.

Passé ce délai, les désinscriptions de dernières minutes seront facturées aux parents.

Il est impératif de prévenir les agents concernés par téléphone ou **par mail** à :

periscolaire@saint-paul-les-romans.fr

Rappel des horaires et numéros de téléphones des écoles :

- **École maternelle** : 8h30-11h30 / 13h30-16h30 : Directrice Mme HORTAN : 04.75.71.40.60
- **École élémentaire** : 8h30-11h45 / 13h45-16h30 : Directrice Mme GAILLARD : 04.75.45.33.85